



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Service académique de
l'information, et de
l'orientation

Mehdi CHERFI
C.S.A.I.O.

Affaire suivie par
Jean-François FOUQUES
Téléphone
01.57.02.67.69
Fax
01.57.02.68.18
Mél
Ce.saio-decrochage
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 20 juin 2013

La rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des Universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

s/c de Mesdames et monsieur les directrices et
directeur académiques des services de
l'éducation nationale, directrices et directeur
des services départementaux de l'éducation
nationale de
Seine et Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-
de-Marne

Mesdames et messieurs les Inspecteurs

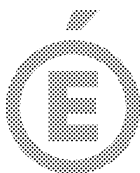
Objet : Priorités de la lutte contre le décrochage scolaire 2013 2014.

L'académie de Créteil est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification. Cet engagement a été réaffirmé dans le projet académique 2012 – 2015. Si le décrochage a de multiples causes, notamment sociales et familiales, nous devons concentrer nos efforts sur les facteurs scolaires internes à notre institution. Même si le décrochage peut se produire à tous les niveaux, nous devons identifier les publics les plus exposés. L'analyse montre que les risques les plus grands se situent globalement l'âge de l'adolescence, c'est-à-dire à la fin du collège et au début de l'entrée au lycée, notamment professionnel. Les priorités pour l'année scolaire 2013 – 2014 se situeront donc au niveau des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} pour le collège, de 2^{nde} pour le lycée.

La lutte contre le décrochage n'est pas l'apanage de quelques spécialistes, c'est bien l'affaire au quotidien de l'ensemble des personnels de l'académie. Toutes nos stratégies, de l'établissement à l'académie, doivent donc converger pour favoriser la prévention du décrochage et son traitement dès les premiers symptômes :

- **des stratégies pédagogiques** : il s'agit de mettre en œuvre dès le collège un projet pédagogique et éducatif centré sur la confiance et le bien-être des élèves. L'implication des parents et l'instauration d'un climat bienveillant et serein, propice aux apprentissages, doivent être une préoccupation permanente. L'aide et l'accompagnement personnalisés au collège et au lycée sont des leviers pour prévenir le décrochage. Des organisations pédagogiques plus modulables à l'initiative des établissements doivent permettre les souplesses nécessaires à des parcours adaptés centrés sur la réussite des élèves.
- **Des stratégies d'orientation et d'offre de formation** : afin de favoriser une orientation choisie et raisonnée et une affectation positive vers la voie professionnelle, la liaison collège-lycée doit être repensée dans le cadre d'une stratégie concertée, au sein des districts, sur la découverte des métiers et des formations. L'adaptation de nos structures de formation doit permettre de rapprocher l'offre et la demande et d'offrir des parcours permettant l'accès de tous à une première qualification.

A travers la présente note, je souhaite mettre l'accent sur quelques initiatives plus particulièrement centrées sur les décrocheurs repérés et le raccrochage de ceux



qui ont déjà quitté le système éducatif, initiatives élaborées dans le cadre du groupe de pilotage et d'impulsion qui associe tous les acteurs de ce projet.

Des parcours individualisés dès la 4^{ème}

Cette année, près de 2300 jeunes, en majorité en collège, ont été convoqués devant un conseil de discipline, ce qui alimente le processus de décrochage. Ce sont bien souvent ces élèves poly-exclus du collège qui décrochent à l'entrée du lycée. Les parcours individualisés, basés sur une pédagogie d'alternance, peuvent être une alternative au constat d'échec que représente un trop grand nombre d'exclusions définitives. Une approche globale de la problématique de ces élèves, associant l'ensemble des acteurs de l'établissement est nécessaire dans le cadre du **G**roupe de **P**révention du **D**écrochage **S**colaire.

Mieux accueillir à l'entrée au lycée.

Il est essentiel de veiller à l'adhésion et à l'investissement des élèves au moment de leur entrée en voie professionnelle. Un accueil, qui trouvera un prolongement dans la mise en place effective d'un accompagnement renforcé durant le premier trimestre, est de nature à amener chaque élève à renouer avec l'expérience de la réussite. Des passerelles en cours de scolarité doivent permettre, tout particulièrement dans le cadre du district, de réorienter un plus grand nombre d'élèves vers des formations pour lesquels leur appétence est plus forte.

Des plateformes de district, lieu de mutualisation des initiatives pour accueillir décrocheurs et décrochés

Dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, les acteurs de l'éducation nationale constitués en réseau **PAD-FOQUALE**, en lien étroit avec les partenaires locaux, mobiliseront toutes les structures et tous les dispositifs permettant le retour dans un parcours de formation.


J'ai pu constater à quel point vous faites preuve de créativité afin de proposer des solutions adaptées aux problématiques singulières de chaque jeune, notamment ceux qui n'ont pas acquis une qualification de niveau V. Des initiatives collectives d'établissements, portées par la plate-forme, mixant différents publics et offrant toutes les modalités de formation sont ainsi à développer à l'échelle des districts. Au-delà des convocations systématiques faites aux élèves « perdus de vue », il s'agit, dans chaque établissement et dans chaque district, de ne pas perdre le fil avec le jeune et de pouvoir lui offrir des cursus adaptés au moment où celui-ci sera prêt à reprendre des études.

Je ne prétends pas donner de recette miracle à des acteurs que je sais mobilisés. Les axes que je propose et qui sont développés dans la note ci-après reposent sur des principes simples :

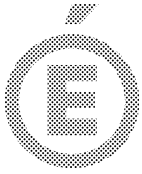
- La confiance en la capacité d'initiative des établissements.
- L'intelligence collective et le travail en réseau des établissements car c'est au niveau du district que peuvent s'élaborer des solutions collectives que je souhaite accompagner avec tous les personnels œuvrant dans le cadre de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et les corps d'inspection.
- le pragmatisme et la simplicité car nos dispositifs doivent être lisibles pour nous-mêmes si nous voulons qu'ils le soient pour nos élèves

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au quotidien au service de tous nos élèves et je vous en remercie.

La Rectrice de l'Académie de Créteil



Florence ROBINE



Annexe technique

portant sur les priorités de la lutte contre le décrochage scolaire 2013 - 2014

Le SAIO et la Cellule de Lutte contre le Décrochage Scolaire en lien avec les directions départementales, élaborent et coordonnent l'ensemble des actions relatives à la prévention et au traitement du décrochage scolaire.

A Prévenir le décrochage :

1 Un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire actif dans chaque établissement.

Le GPDS (1) -Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire se substitue au Gain (circulaire n° 2013-035 du 29-3-2013) (2). Sous l'impulsion du chef d'établissement, il réunit l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la compréhension et à la prise en charge de la problématique de l'élève dans sa globalité. Le GPDS mobilise toutes les ressources internes et territoriales, donnant ainsi aux stratégies définies par l'établissement les meilleures chances de réussite. Une mallette « GPDS en EPLE » en cours d'élaboration vous sera proposée au cours du 1^{er} trimestre de la prochaine année scolaire. L'objectif fixé d'un GPDS actif pour tous les établissements reste à atteindre.

En appui du projet Vie Scolaire, le Conseil Pédagogique pourra accompagner la réflexion du traitement de l'absentéisme et la mise en place d'une pédagogie de la réussite.

2 Des parcours individualisés dès la 4^{ème}.

Au collège et notamment dès la 4^{ème}, la recherche du maintien du lien scolaire doit être un objectif prioritaire. Les parcours individualisés (3) (3.1) pour les élèves en voie de décrochage devront être privilégiés. Ces parcours, qui pourront être aussi une alternative aux conseils de discipline, trouveront un équilibre entre le temps de construction d'un projet, qui prend souvent appui sur des ressources externes et le temps de présence dans le collège. L'expérience montre qu'un éloignement important de la classe génère un retour difficile à gérer par l'élève et par l'équipe pédagogique. Ces parcours pourront s'appuyer sur tous les dispositifs du district, notamment les dispositifs relais (atelier, classe internat). Le projet éducatif des ateliers relais sera réalisé par l'établissement support en relation avec les établissements rattachés. Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement de l'élève lors de son retour en classe. Dans tous les cas, le tutorat pourra être une réponse au suivi du jeune. Tout élève qui entre dans un parcours individualisé devra obligatoirement être inscrit dans **Parcours En Ligne** par l'établissement. Lors de son séjour à l'extérieur de l'établissement, l'équipe pédagogique pourra s'appuyer sur des outils numériques d'apprentissage à distance pour maintenir le lien scolaire.

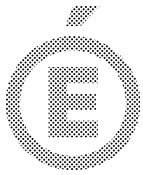
3 Renforcer l'accueil et l'accompagnement des élèves à leur entrée au lycée.

La liaison collège – lycée devra faire l'objet d'une réflexion dans votre district pour mettre en place une réelle stratégie « sortie du collège - entrée lycée » qui doit être pensée comme un continuum et non une rupture.

Pour renforcer l'accompagnement lors du 1^{er} trimestre des élèves affectés en lycée, et notamment en lycée professionnel, l'action prioritaire portera dès la rentrée scolaire de septembre sur un accueil individuel. Sous forme d'entretien, il permettra à l'élève de faire un bilan de sa préparation à l'entrée au lycée. Le sentiment d'appartenance à l'établissement et la fierté d'appartenir au monde du lycée professionnel devront être recherchés au plus tôt. Une attention particulière sera portée sur la recherche par les enseignants des lieux de formation en milieu professionnel afin d'intégrer pleinement ces temps dans le parcours de formation de l'élève. Il faudra veiller à ce que l'organisation des CCF et le déroulement des PFMP ne deviennent pas des facteurs de décrochage.

4 Le lien avec les parents

Le lien avec les parents devra être construit dès le mois de septembre. Il vous appartient de les familiariser avec l'application informatique de votre établissement pour permettre le suivi de la scolarité de leur enfant (absentéisme en temps réel, suivi de la vie scolaire, cahier de textes, cahier de notes....)



5 Des passerelles et des changements d'orientation dans le district

Pour certains élèves repérés dans le cadre du GPDS la création de passerelle au sein du district devra permettre de préparer un changement de champ professionnel ou de spécialité pour l'année en cours ou la rentrée suivante, évitant ainsi un désinvestissement puis un décrochage. Toutes les options de formation seront recherchées. A votre demande les coordonnateurs de la MLDS peuvent intervenir pour vous conseiller.

6 Rescolariser un élève en cours d'année

Pour les jeunes qui bénéficient d'une prise en charge par la MLDS, une rescolarisation en cours d'année peut être envisagée. Pour donner toutes les chances de réussite à cette « intégration différée », tous les aspects de préparation doivent être abordés et notamment pour le lycée professionnel : PFMP, CCF... La préparation de l'accueil en partenariat avec l'établissement dans lequel il sera rescolarisé est indispensable. Cette intégration pourrait se dérouler au cours de la 1^{ère} semaine qui suit les congés d'hiver soit du 3 au 7 mars 2014. La période des congés scolaires pourrait être utilisée pour ajuster les derniers préparatifs de l'intégration de l'élève. Des expérimentations pourront être réalisées dans ce sens.

B Traiter le décrochage :

7 Eviter les ruptures et mettre en œuvre des stratégies de reprise de parcours de formation pour les jeunes sans solution en septembre

Le premier enjeu est d'éviter dès la rentrée de septembre toute forme de rupture de parcours qui pourrait amener à un statut de « perdu de vue »

A l'issue des opérations d'affectation, tout jeune sans solution doit être convoqué par son établissement d'origine en vue d'un Entretien de Situation.

En fonction du vœu de l'élève et des places vacantes, des propositions de scolarisation pourront être formulées auprès du service de scolarité du département. Dans l'attente de leur affectation, vous rechercherez le maintien d'un statut scolaire dans l'établissement ou au sein du district en vous appuyant sur toutes les ressources disponibles. Les élèves qui n'auront pu être rescolarisés bénéficieront des actions mise en place dans le cadre de la MLDS. Ils seront inscrits par l'établissement support de l'action sous le MEF MLDS dès leur entrée dans l'action.

Il en va de même pour tous les élèves qui ne sont plus présents dans l'établissement d'une année sur l'autre (1CAP2, 2PRO, 2GT...)

Les jeunes « sans solution » sont dirigés via Parcours en Ligne vers le réseau Pad-Foquale (4). Ils seront pris en charge par la MLDS dès que possible. Ils devront être inscrits par l'établissement support de l'action sous le MEF MLDS dès leur entrée dans une action. La mise en place d'une certification ou qualification sera proposée à tout jeune entré en « parcours long » dans une action de la MLDS.

D'une manière générale, les districts se mobiliseront pour accueillir des jeunes descolarisés dans un parcours de formation. Des solutions mixant différents publics et faisant appel à diverses modalités de formation sont à rechercher.

8 Pour les élèves de terminale qui n'obtiennent pas l'examen

Les élèves qui échouent à l'épreuve de leur examen (CAP- BAC) sont prioritairement rescolarisés dans leur établissement d'origine en fonction des places disponibles, ou par les services de scolarité des DSDEN dans un autre établissement. Pour les élèves qui ont échoué plusieurs fois à l'examen, des MOREA numériques devront être proposés dans tous les départements, partageant temps de travail en autonomie et regroupement en EPLE. Cette organisation doit s'adapter aux contraintes du jeune. Des expérimentations innovantes pourront être proposées.

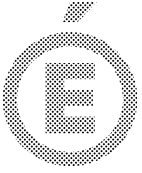
J'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité de tenir à jour votre Base Elèves (6) : une nouvelle fonctionnalité de Parcours en Ligne permettra dès la rentrée de septembre de connaître en temps réel les places disponibles dans tous les établissements, l'objectif étant une rescolarisation rapide par les services de scolarité départementaux sur proposition des EPLE ou des Pad-FoQualE.

C Des outils à votre disposition.

9 L'application Action Etab

L'application Action Etab (31) (5). Elle permet aux établissements et réseaux PAD- FOQUALE de saisir toutes les demandes de projets pilotés par la MLDS en conformité avec les axes académiques.

Vous pouvez dès à présent saisir ces actions.



Vous veillerez à remplir avec précision la rubrique « Objectifs » en précisant la situation initiale et l'objectif cible. Le bilan devra faire apparaître le résultat de l'action au regard de l'objectif initial ainsi que le nombre de jeunes réellement inscrits dans l'action. Je vous rappelle que tout élève inscrit dans une action doit être saisi dans l'application Parcours en Ligne. Les coordonnateurs de la MLDS doivent intervenir à tous les niveaux, en collège comme en lycée, dans la prévention ou le traitement du décrochage ou dans le montage d'actions spécifiques en fonction des besoins recensés. Ils veilleront à prendre appui sur l'expertise des IEN.IO, IEN.ET.EG et des COP pour le montage de leurs projets.

10 L'application Parcours en Ligne.

Cette application est l'outil académique de repérage et d'accompagnement individualisé des élèves dans la lutte contre le décrochage scolaire et de suivi des élèves sortis sans solution. P.E.L est aussi un outil de dialogue avec les directions académiques. Il doit être renseigné dès la prise en charge du jeune, à toutes les étapes et par tous les acteurs. Un accompagnement pour une formation sur site est possible à votre demande(7)

Le site académique vous propose régulièrement des ressources(8).

11 Les documents supports

(1) Le GPDS (ex GAIN) dans l'académie de Créteil
<http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?article546>

(2) Circulaire 2013-035 du 29-3-2013
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326

(3) les parcours individualisés
<http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?article546>

(3.1) Parcours individualisé : saisir dans l'application Action Etab
<http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?article546>

(4) Le réseau Pad-FOQUALE

Pour faciliter la mise en œuvre de ce type de solutions et conformément à la circulaire n°2013-035 du 29-3-2013 les réseaux FoQualE sont constitués au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Ces réseaux fédèrent l'ensemble des actions, des dispositifs des structures et des acteurs de l'éducation nationale. Le pilote de plateforme, en lien avec les partenaires définit les modalités de travail jugées pertinentes pour le district, notamment en ce qui concerne le format, l'objet et la périodicité des réunions : réunions en réseau FoQualE lorsque seuls les acteurs de l'éducation nationale sont concernés ou réunion de plateforme lorsque les partenaires externes sont associés.

Un document cadre pour rédiger le projet PF sera bientôt disponible sur ce site. La date de remontée des projets sera alors précisée.

<http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?article580>

(5) Action Etab :

http://intranet.in.ac-creteil.fr/login/ct_logon_mixte.jsp?CT_ORIG_URL=%2Farena%2Fpages%2Faccueil.jsf&ct_orig_uri=%2Farena%2Fpages%2Faccueil.jsf

(6) Note du 4 avril 2013: <http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?article588>

(7) votre demande à envoyer à : ce.saio-decrochage@ac-creteil.fr

(8) <http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?rubrique272>